|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.2** | **Document C19/53-F** |
| **18 avril 2019** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| Rapport exhaustif dÉcrivant de maniÈre dÉtaillÉe les activitÉs menées, les mesures adoptées et la collaboration instaurée par l'Union dans le cadre de la mise en oeuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent rapport fournit des informations sur les activités menées, les mesures adoptées et la collaboration instaurée par l'Union dans le cadre de la mise en oeuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.Suite à donnerLe Conseil est invité à **examiner** le présent rapport.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Résolutions A/RES/70/125*](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/125&Lang=F)*,* [*A/RES/70/1*](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F)*,* [*A/71/212*](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/212&Lang=F)*,* [*A/70/299*](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/299)*,* [*A/70/684*](https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/684) *et* [*A/RES/73/218*](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/218) *de l'Assemblée générale des Nations Unies;* [*Résolution E/RES/2018/28* du Conseil économique et social des Nations Unies](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/RES/2018/28)*;* [*Résolutions 140 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-140-F.pdf) *et* [*172 (Rév. Guadalajara, 2010)*](https://www.itu.int/en/council/cwg-wsis/Documents/Resolution172-PP10.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires;* [*Résolutions 1332 (modifiée en 2016)*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0127/en) *et* [*1336 (modifiée en 2015)*](https://www.itu.int/md/S15-CL-C-0113/en) *du Conseil;* [*Résolution 30 (Rév. Buenos Aires, 2017)*](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Documents/WTDC17_final_report_en.pdf#page=358) *de la CMDT;* [*Résolution 75 (Rév. Hammamet, 2016)*](https://www.itu.int/dms_pub/itu-t/opb/res/T-RES-T.75-2016-PDF-E.pdf) *de l'AMNT;* [*Rapports des 18ème, 19ème, 20ème, 21ème, 22ème, 23ème, 24ème, 25ème, 26ème, 27ème, 28ème, 29ème, 30ème, 31ème et 32ème réunions du GTC-SMSI*](http://www.itu.int/en/council/cwg-wsis/Pages/default.aspx)*;* [*Déclaration du SMSI+10 sur la mise en oeuvre des résultats du SMSI*](http://www.itu.int/net/wsis/implementation/2014/forum/inc/doc/outcome/362828V2E.pdf)*;* [*Vision*](http://www.itu.int/net/wsis/implementation/2014/forum/inc/doc/outcome/362828V2E.pdf) *du SMSI+10 pour l'après‑2015;* [*Examen final des cibles du SMSI*](http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/wsisreview2014/WSIS2014_review.pdf)*;* [*Rapport du SMSI+10: Contribution de l'UIT sur dix ans à la mise en oeuvre et au suivi des résultats du SMSI*](https://www.itu.int/itu-wsis/docs/WSIS-plus-10.pdf) *(2005-2014)* |

# 1 Introduction

1.1 L'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du SMSI par l'Assemblée générale des Nations Unies a abouti à la Résolution A/70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a été adoptée le 16 décembre 2015. Cette Résolution donne des indications quant à la mise en oeuvre des résultats du SMSI jusqu'en 2025. Dans cette Résolution, il est notamment demandé que les mesures visant à donner suite aux textes issus du processus du SMSI soient alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (§ 5), que toutes les parties prenantes intègrent les TIC à leurs stratégies de réalisation des Objectifs de développement durable et que les entités des Nations Unies chargées d'appliquer les grandes orientations du SMSI revoient leur plan de travail et de communication de l'information en vue de concourir à l'exécution du Programme à l'horizon 2030 (§ 12). Dans le même esprit que l'Assemblée générale des Nations Unies qui a appelé à aligner le processus du SMSI sur les ODD, le Conseil de l'UIT à sa session de 2016 a décidé d'utiliser le cadre du SMSI comme base pour la contribution que l'UIT apporte à la réalisation du Programme à l'horizon 2030.

1.2 Au sein de l'UIT, l'efficacité de la coordination des stratégies et activités de l'Union se rapportant au SMSI a été assurée par le Groupe d'action sur le SMSI et les ODD, qui est présidé par le Vice-Secrétaire général. Compte tenu du *décide* de la Résolution 1332, le mandat du Groupe d'action sur le SMSI-les ODD a été modifié, de manière à inclure la coordination des activités de l'UIT se rapportant aux ODD. En outre, le Groupe de travail du Conseil sur le SMSI et les ODD permet aux membres de fournir des contributions et de donner des orientations sur la mise en oeuvre par l'UIT des résultats pertinents du SMSI et d'élaborer à l'intention du Conseil les propositions qui peuvent être nécessaires pour permettre à l'UIT de s'adapter au rôle qui est le sien dans l'édification de la société de l'information ([Résolution 140 (Rév. Dubaï, 2018)](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-140-F.pdf) de la Conférence de plénipotentiaires).

1.3 On trouvera dans le présent rapport des informations sur les activités menées, les mesures adoptées et la collaboration instaurée par l'Union dans le cadre de la mise en oeuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce rapport met en avant les résolutions approuvées lors de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (PP-18).

# 2 Activités menées par l'UIT dans le cadre de la mise en oeuvre des résultats du SMSI

2.1 En application de la Résolution 1332 (modifiée en 2016), l'UIT établit chaque année un rapport exhaustif sur la[*contribution de l'UIT à la mise en oeuvre des résultats du SMSI*](https://www.itu.int/en/itu-wsis/Pages/Contribution.aspx), qui vise à donner un aperçu des activités et projets menés par l'UIT dans le cadre de la mise en oeuvre des résultats du SMSI, qui ont également un lien avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2.2 Afin de mettre en relief l'importance des grandes orientations C2 (Infrastructure de l'information et de la communication), C5 (Etablir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC) et C6 (Créer un environnement propice) du SMSI – pour lesquelles l'UIT joue le double rôle de coordonnateur et de responsable unique de la mise en oeuvre – et leur contribution à la réalisation des ODD, les [feuilles de route sur les grandes orientations du SMSI](http://www.itu.int/en/itu-wsis/Pages/Roadmaps.aspx) ont été actualisées

conformément aux résultats de la CMDT-17. Les liens directs entre les activités et les buts stratégiques de l'Union d'une part, et les résolutions, programmes et initiatives pertinents de l'UIT, d'autre part sont mis en évidence, et la corrélation avec les ODD correspondants est clairement indiquée.

2.3 Le Conseil de l'UIT à sa session de 2016 a décidé d'utiliser le cadre du SMSI comme base pour la contribution que l'UIT apporte à la réalisation du Programme à l'horizon 2030, dans le cadre du mandat de l'Union et dans les limites des ressources attribuées dans le plan financier et le budget biennal, compte tenu du [Tableau de correspondance SMSI-ODD](http://www.wsis.org/sdg) élaboré par les institutions des Nations Unies, en collaborant par l'intermédiaire du GTC-SMSI. A cette fin, les activités menées par l'UIT en ce qui concerne le SMSI, notamment le Forum du SMSI, l'[inventaire des résultats du SMSI](http://www.wsis.org/stocktaking) et les [Prix récompensant des projets ayant trait au SMSI](http://www.wsis.org/prizes) ont été alignées sur les ODD. En outre, l'UIT continue de coordonner le [*Tableau de correspondance entre les grandes orientations du SMSI et les ODD*](http://www.wsis.org/sdg), outil élaboré par un certain nombre d'organismes des Nations Unies pour indiquer comment les TIC peuvent contribuer à la mise en oeuvre des ODD.

2.4 Depuis 2015, dans le prolongement du Tableau SMSI-ODD, le [Forum du SMSI](http://www.wsis.org/forum) met en correspondance son ordre du jour et ses résultats avec les ODD, fournissant ainsi une contribution multipartite au Forum politique de haut niveau des Nations Unies. Le Forum 2019 du SMSI a pour thème principal "Les technologies de l'information et de la communication au service de la réalisation des Objectifs de développement durable".

2.5 Le [Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement](https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/intlcoop/partnership/default.aspx), depuis qu'il a été créé, a aidé les décideurs à produire des statistiques sur les TIC qui sont essentielles pour la prise de décisions, notamment pour définir une liste d'indicateurs de base sur les TIC et des méthodes de collecte de ces indicateurs.

2.6 L'UIT et le PNUD occupent la coprésidence tournante du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS) et collabore étroitement avec les membres de ce Groupe pour mettre en oeuvre les mesures préconisées dans la Résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations unies. L'un des points à étudier au titre du suivi de la mise en oeuvre du plan de travail est le § 12 de la Résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

# 3 Activités menées par l'UIT dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

3.1 En application de la Résolution 1332 (modifiée en 2016), et compte tenu du mandat général de l'UIT et du rôle qui est le sien en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour les TIC, la Feuille de route sur les mesures prises par l'UIT relativement aux ODD demeure un document évolutif décrivant les mesures prises par l'UIT au titre de la mise en oeuvre du Programme à l'horizon 2030 et des ODD. Conformément à la Feuille de route ainsi qu'aux orientations données par les membres dans le cadre des travaux du GTC-SMSI, diverses mesures ont été prises.

A Processus global de suivi et d'examen: Forum politique de haut niveau

L'UIT participera au Forum politique de haut niveau de 2019 pour le développement durable. Une liste détaillée des activités prévues figurant dans le Document [WG-WSIS-33/7](https://www.itu.int/md/S19-CWGWSIS33-C-0007/en) a été présentée à la 33ème réunion du GTC-SMSI/ODD en janvier 2019. En outre, une contribution du Conseil de l'UIT à l'intention du Forum politique de haut niveau de 2019 figurant dans le Document [CWG-WSIS&SDGs-33/15](https://www.itu.int/md/S19-CWGWSIS33-C-0015/en) a été examinée à la 33ème réunion du GTC-SMSI/ODD.

B Activités menées et mesures prises dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030

Depuis la session de 2017 du Conseil, des mesures ont été prises en vue de rendre compte de la contribution de l'UIT à la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le rapport annuel de l'UIT (voir le rapport relatif à la mise en oeuvre du plan stratégique et aux activités de l'Union/rapport d'activité annuel de l'UIT (Document [C18/35](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0035/en)), également disponible en ligne à l'adresse [www.itu.int/annual-report-2014-2018](https://www.itu.int/en/annual-report-2017/Pages/default.aspx)). Tous les renseignements actualisés figurant dans ce rapport ont également été insérés dans l'[outil de mise en correspondance de l'UIT avec les ODD](https://www.itu.int/net4/CRM/SDG/#/home/home-page).

Il est également fait état des activités de l'UIT qui contribuent à la mise en oeuvre du Programme à l'horizon 2030 dans les plans opérationnels annuels quadriennaux glissants des trois Secteurs et du Secrétariat général ([Résolution 1390](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0111) – Plans opérationnels quadriennaux glissants de l'UIT-R, de l'UIT-T, de l'UIT-D et du Secrétariat général pour la période 2019-2022):

• Secteur des radiocommunications (Document [C18/28(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0028/en))

• Secteur de la normalisation des télécommunications (Document [C18/29](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0029/en))

• Secteur du développement des télécommunications (Document [C18/30](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0030/en))

• Secrétariat général (Document [C18/31](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0031/en)).

# 4 Conférence de plénipotentiaires de 2018 de l'UIT

4.1 L'année 2018 a marqué un jalon important dans le débat mondial sur la contribution des TIC à la réalisation des ODD. La Conférence de plénipotentiaires a eu lieu à Dubaï du 29 octobre au 16 novembre. La PP-18 a offert aux membres de l'UIT une occasion unique de débattre de l'avenir du secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication et de sa contribution au développement durable.

4.2 Lors de la PP-18, le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 a été adopté dans la Résolution 71. L'Annexe 1 de la Résolution 71 contient une introduction concernant le Plan stratégique et présente: la vision, la mission et l'ensemble des valeurs; cinq buts stratégiques pour l'Union dans son ensemble (y compris les membres de l'UIT); l'ensemble convenu de cibles communes; l'approche adoptée pour la gestion des risques stratégiques, qui est présentée dans le Plan; le cadre UIT de présentation des résultats pour tous les Secteurs et à l'échelle intersectorielle (objectifs, résultats et produits et catalyseurs/services d'appui) et les liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD.

4.3 Également lors de la PP-18, une modification de la Résolution 140 a été approuvée en vue de renforcer l'alignement des grandes orientations du SMSI sur les ODD.

# 5 Un Forum du SMSI encore plus inclusif

Le [site web du Forum 2019 du SMSI](https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2019/) a été traduit dans les six langues officielles des Nations Unies grâce à l'apprentissage automatique. Plusieurs services tels que l'interprétation en langue des signes, le sous-titrage automatique et la participation à distance permettent de rendre le Forum du SMSI plus inclusif.

# 6 Conclusions

L'UIT, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des TIC, joue un rôle important dans la mise en oeuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Comme indiqué dans le présent document, et conformément aux orientations données par les membres de l'UIT, les trois Secteurs et le Secrétariat général poursuivent leurs efforts pour tirer parti du rôle de catalyseur que jouent les TIC au service des ODD, de façon à aligner le processus du SMSI sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_